

Questions au Feuilleton

LES RÉSERVES DES SOCIÉTÉS POUR L'IMPÔT SUR LE REVENU À VENIR

Question n° 187—M. Orlikow:

Quelles réserves les sociétés ont-elles prévues depuis 1968 pour acquitter l'impôt futur sur le revenu, selon les déclarations reçues par le ministère du Revenu national ou Statistique Canada, et parues, jusqu'en 1968, dans la publication Statistique financière des sociétés?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Les réserves pour impôt sur le revenu pour les années 1968 à 1971 (dernière année observée) selon les déclarations des sociétés établies au Canada (sauf les détenteurs de police d'assurance, les coopératives, les sociétés de la Couronne et les corporations exonérées d'impôt) et d'après «Statistique financière des sociétés» ont été les suivantes:

	Réserves pour impôt sur le revenu		Augmentation
	(\$ millions)		
1968	2,780		
1969	3,214	434	
1970	3,658	444	
1971	4,172	514	

LE NOMBRE ESTIMATIF D'ENTREPRISES DANS OKANAGAN-BOUNDARY

Question n° 305—M. Whittaker:

1. A combien estime-t-on le nombre des sociétés ou des industries dans la circonscription d'Okanagan Boundary?

2. Comment se répartissent approximativement les capitaux d'investissement?

3. Quel est le montant estimatif total des investissements étrangers et a) dans quels secteurs a-t-on fait ces investissements et b) quel en est le montant estimatif?

4. Comment ces chiffres se comparent-ils a) avec ceux de 1968 à 1974 inclusivement, b) avec ceux des régions avoisinantes en Colombie-Britannique?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada communique les renseignements suivants: 1. Selon les estimations, il y avait 170 établissements manufacturiers dans la circonscription d'Okanagan Boundary en 1971 (année sur laquelle on possède les données les plus récentes) comparativement à 3,302 en Colombie-Britannique.

2, 3 et 4. Statistique Canada ne peut fournir de réponses à ces questions, car il faudrait consacrer énormément de temps pour réunir ces données qui ne sont pas directement disponibles. De plus, avant 1971, les limites des circonscriptions de la Colombie-Britannique (sur lesquelles on se base pour le codage des dossiers statistiques) ne correspondaient pas à celles de la circonscription électorale d'Okanagan Boundary et il serait donc difficile de faire une estimation du nombre d'établissements manufacturiers avant 1971 dans cette circonscription électorale.

LA SUBVENTION DU LAIT DESTINÉ AUX CONSOMMATEURS

Question n° 345—M. Coates:

1. a) Quand le programme de subvention du lait destiné aux consommateurs a-t-il été offert aux habitants de la Nouvelle-Écosse, b) à combien s'élevait la subvention, c) sur quelle période de temps s'étendait le programme?

[M. Basford.]

2. Le gouvernement a-t-il annoncé la suppression progressive de cette subvention et, dans l'affirmative, a) quand a-t-elle commencé b) quand se terminera-t-elle?

3. a) Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il été informé de la suppression progressive de cette subvention et, dans l'affirmative, quand, b) le gouvernement a-t-il reçu des plaintes à ce sujet du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise de l'un ou l'autre de ses ministères et, dans l'affirmative, (i) quand de telles plaintes ont-elles été formulées (ii) par qui (iii) quelle forme revêtaient-elles?

4. Le ministre de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse a-t-il formulé des plaintes à ce sujet lors de la conférence fédérale-provinciale des ministères de l'Agriculture tenue à Winnipeg (Manitoba)?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. a) 1^{er} octobre 1973. b) 5c. la pinte de lait de consommation. 20c. la livre de poudre de lait écrémé. c) Un an.

2. La suppression progressive de la subvention sur le lait de consommation a été annoncée. La subvention sur la poudre de lait écrémé a été augmentée de 4c. la livre et se continuera. a) 1^{er} octobre 1974. b) 31 décembre 1974.

3. a) Oui, le 15 août 1974. b) Oui. (i) le 9 septembre 1974; (ii) T. A. Murray, secrétaire-directeur général de la Commission du lait de la Nouvelle-Écosse; (iii) Télex.

4. La suppression progressive de la subvention n'avait pas été annoncée lors de la Conférence.

LES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS À L'EXTÉRIEUR DE LEUR MINISTÈRE

Question n° 359—M. Herbert:

1. Combien de fonctionnaires occupent un emploi supplémentaire tandis qu'ils sont employés à plein temps par: a) le département d'État chargé des Affaires urbaines, b) le ministère de l'Environnement et des Pêches, c) le ministère des Travaux publics, d) le ministère du Travail, e) le ministère du Revenu national?

2. Combien d'entre eux ont l'autorisation de leur ministère?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1. Le ministère d'État chargé des Affaires urbaines, le ministère de l'Environnement et des Pêcheries, le ministère des Travaux publics, le ministère du Travail et le ministère du Revenu national n'ont pas connaissance que certains de leurs fonctionnaires occupent un emploi supplémentaire.

2. Sans objet.

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS DANS ABITIBI

Question n° 405—M. Laprise:

1. Depuis le début du programme Nouveaux Horizons, a) quels sont le nom et le numéro de chaque projet concernant la circonscription électorale d'Abitibi, b) lesquels ont été acceptés, c) quand, d) pour quel montant chacun?

2. Certains projets ont-ils été refusés et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Depuis l'établissement du programme Nouveaux Horizons jusqu'à ce jour, a) Les demandes de subventions présentées par des organismes de la circonscription électorale d'Abitibi sont énumérées ci-dessous par numéro de projet et nom d'organisme: